



RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE

Liberté  
Égalité  
Fraternité

**BOAMP.fr**

Bulletin officiel des annonces des marchés publics

## Avis de marché

Attention : les informations contenues dans l'extrait PDF peuvent dans certains cas ne pas présenter le texte intégral de l'annonce. Les extraits PDF des annonces du BOAMP ne constituent pas le format officiel, pour consulter le texte intégral au format officiel du présent avis, cliquez sur <https://www.boamp.fr/pages/avis/?q=idweb:24-9805>

Département(s) de publication : 10

Annonce n° 24-9805

Fournitures

---

### Section 1 - Identification de l'acheteur

**Nom complet de l'acheteur :** Commune de Troyes

**Type de Numéro national d'indentification :** SIRET

**N° National d'identification :** 21100374400011

**Ville :** TROYES

**Code postal :** 10000

**Groupement de commandes :** Oui

**Nom du coordinateur du groupement :** Ville de Troyes

**Département(s) de publication :** 10

### Section 2 - Communication

**Lien vers le profil d'acheteur :** <https://www.xmarches.fr/entreprise/detailConsultation.php?key=29863>

**Identifiant interne de la consultation :** 29863

**Intégralité des documents sur le profil d'acheteur :** Oui

**Utilisation de moyens de communication non communément disponibles :** Non

**Nom du contact :** Bruno Baudoux

### Section 3 - Procédure

**Type de procédure :** Procédure adaptée ouverte

**Conditions de participation :**

- **Aptitude à exercer l'activité professionnelle - conditions / moyens de preuve :** - Le formulaire DC1 - Lettre de candidature et habilitation du mandataire par ses cotraitants, complété, et signé, joint au dossier de consultation. Ce document est renseigné par le candidat individuel, ou en cas de candidature groupée, par chacun des membres du groupement. - Le formulaire DC2 - Déclaration du candidat individuel ou membre du groupement, joint au dossier de consultation. - Copie de la délégation de pouvoir/signature autorisant le signataire à engager la personne qu'il représente, le cas échéant.
- **Capacité économique et financière - conditions / moyens de preuve :** - Attestation d'assurance pour les risques professionnels en cours de validité.
- **Capacités techniques et professionnelles - conditions / moyens de preuve :** - Présentation d'une liste des principales fournitures fournies au cours des trois dernières années, indiquant le

montant, la date et le destinataire public ou privé. - Déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et l'importance du personnel d'encadrement pour chacune des 3 dernières années.

**Technique d'achat :** Sans objet

**Date et heure limite de réception des plis :** 21/02/2024 à 17:00

**Présentation des offres par catalogue électronique :** Interdite

**Réduction du nombre de candidats :** Non

**Possibilité d'attribution sans négociation :** Oui

**L'acheteur exige la présentations de variantes :** Non

## Section 4 - Identification du marché

**Intitulé du marché :** Accord-cadre mono-attributaire à bons de commande relatif à la fourniture de matériels dédiés aux comptages piétons, vélos et véhicules sur les infrastructures cyclables urbaines et hors agglomération - Relance-.

**Type de marché :** Fournitures

**Description succincte du marché :** Il s'agit de la relance de cette consultation initialement constituée en lot unique qui a été déclaré sans suite pour motif d'infructuosité par décision n°2023/0056. Suite à cela, il a été décidé de décomposer la consultation en 2 lots. Cet accord-cadre porte sur la fourniture de matériels dédiés aux comptages piétons, vélos et véhicules sur les infrastructures cyclables urbaines et hors agglomération. Un groupement de commandes a donc été constitué entre la Ville de Troyes et Troyes Champagne Métropole en vue du lancement de cette consultation.-.

**Lieu principal d'exécution du marché :** Centre Technique Municipal Service Régulation du Trafic 60 rue du Grand Véon 10 000 Troyes

**La consultation comporte des tranches :** Non

**La consultation prévoit une réservation de tout ou partie du marché :** Non

**Marché alloti :** Oui

## Section 5 - Lots

- **Description du lot :** Fourniture de matériels dédiés aux comptages piétons, vélos et véhicules sur infrastructures cyclables urbaines

**Code(s) CPV additionnel(s) - Descripteur principal :** 38410000

**Lieu d'exécution du lot :** Centre Technique Municipal Service Régulation du Trafic 60 rue du Grand Véon 10 000 Troyes

- **Description du lot :** Fourniture de matériels dédiés aux comptages piétons et vélos sur infrastructures cyclables hors agglomération

**Code(s) CPV additionnel(s) - Descripteur principal :** 38410000

**Lieu d'exécution du lot :** Centre Technique Municipal Service Régulation du Trafic 60 rue du Grand Véon 10 000 Troyes

## Section 6 - Informations Complémentaires

**Visite obligatoire :** Non

**Autres informations complémentaires :** La consultation est passée selon une procédure adaptée en application des articles L. 2120-1-2, L. 2123-1-1° et R. 2123-1-1° du Code de la commande publique. Il s'agit d'un accord-cadre mono-attributaire à bons de commande qui est régi en application de l'article R. 2162-4 alinéa 2° du Code de la Commande Publique avec un montant maximum fixé en valeur sur la durée de l'accord-cadre, soit 2 ans fermes : - Lot n°1 : Fourniture de matériels dédiés aux comptages piétons, vélos et véhicules sur infrastructures cyclables urbaines : - Pour la ville de Troyes : 60 000 € HT

/ Pour Troyes Champagne Métropole : 15 000 € HT. - Lot n°2 : Fourniture de matériels dédiés aux comptages piétons et vélos sur infrastructures cyclables hors agglomération : Pour la ville de Troyes : 15 000 € HT / Pour Troyes Champagne Métropole : 60 000 € HT. Conformément à l'article L.2113-10 du Code de la Commande Publique, l'accord-cadre est décomposé en 2 lots définis comme suit : - Lot n°1 : Fourniture de matériels dédiés aux comptages piétons, vélos et véhicules sur infrastructures cyclables urbaines, - Lot n°2 : Fourniture de matériels dédiés aux comptages piétons et vélos sur infrastructures cyclables hors agglomération. Le présent accord-cadre est passé pour une période de 2 ans fermes à compter de la date de réception de sa notification au titulaire. Les bons de commande seront envoyés par courriel via la messagerie professionnelle de la ville de Troyes ou par le biais de la messagerie électronique Xcesar de son profil d'acheteur Xmarches.fr. Les délais d'exécution sont les suivants : Pour la livraison des dispositifs de comptage : le délai de livraison, d'une durée maximale de 8 semaines sera fixé dans chaque bon de commande, et prendra effet à compter de la date de réception de sa notification au titulaire. Toutefois, le candidat peut proposer un délai de livraison plus court à l'article E2 de l'acte d'engagement. Pour les sessions de formation : les dates et délais liés aux sessions de formation seront indiqués dans chaque bon de commande. Pour les réunions / Rendez-vous : les dates des réunions / rendez-vous seront indiquées dans chaque bon de commande. Pour le délai de rechange ou de réparation de pièces défectueuses en cas d'anomalie ou de défaillance d'un matériel entrant dans la garantie contractuelle de 2 ans durant la période de validité de l'accord-cadre Le délai dont dispose le titulaire est fixé à 7 jours ouvrés à compter de la date de réception du bon de commande envoyé par mail au titulaire. Délai de rechange ou de réparation de pièces défectueuses d'un matériel ne rentrant pas dans la garantie contractuelle, durant la période de validité de l'accord-cadre : Production d'un devis : En cas de nécessité de pièces de rechange non prise en charge dans le cadre de la garantie, le titulaire établira un devis sur demande de l'Acheteur ou de son représentant dans un délai de 7 jours ouvrés à compter de la réception du mail de demande envoyé via la messagerie professionnelle de la Ville de Troyes ou via le service d'accusé réception électronique XCesar. Si acceptation de ce devis, le représentant de l'Acheteur émettra un bon de commande. Le délai d'exécution sera fixé dans chaque bon de commande. Le délai de validité des propositions est de 120 jours à compter de la date limite fixée pour la réception des propositions. En cas de négociation, le délai de validité des propositions négociées est fixé à 90 jours à compter de la date limite fixée pour la remise des propositions négociées. La présentation de variante, quel que soit son objet, n'est pas autorisée dans le cadre de la présente consultation. A défaut, la variante du candidat ou du groupement de candidat sera déclarée irrecevable et rejetée sans être analysée. Il n'est pas prévu de prestations supplémentaires éventuelles. Le jugement des propositions sera effectué dans les conditions prévues à l'article R.2152-7 du Code de la Commande Publique au moyen des c

---

**Date d'envoi du présent avis à la publication : 29/01/2024**